



David Nicolas, maire de la Ville d'Avranches
Président de la communauté d'agglomération
Mont Saint Michel-Normandie

à

Monsieur Anton GAILLARD

Avranches, le 5 mars 2026

Affaire suivie par :

Sandra HAU

Responsable du service affaires générales et assemblées
affaires.generales@avranches.fr

Nos réf : DN/ SD/SH/2026-C03

Objet : demande de communication de documents administratifs

Réf : votre courriel du 3 mars 2026

Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel en date du 3 mars 2026 relatif à votre demande de communication de documents administratifs.

Madame Sandra HAU, responsable du service affaires générales et assemblée, est chargée, en sa qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs, de veiller à l'instruction de votre dossier.

Conformément aux articles R311-12 et R311-13 du Code des relations entre le public et l'administration, l'administration saisie d'une demande dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception pour apporter une réponse, au terme duquel son silence vaut décision de refus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire,

David NICOLAS

Tout courrier est à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire